

Avenant au règlement intérieur concernant le protocole sanitaire

1	<p><u>Respecter</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le port du masque dès l'entrée dans l'établissement, ainsi que dans les couloirs, - les distanciations, - la désinfection des mains, - le fléchage. 	
2	L'accès à l'établissement se fera par l'entrée face cuisine 3. La sortie comme d'habitude par la cour.	
3	Les portes des salles de cours et toilettes resteront ouvertes.	
4	Le passage aux toilettes se fera individuellement et aux toilettes les plus proches.	
5	Pas de passage aux toilettes pendant les heures de cours.	
6	Ne pas se prêter les affaires.	
7	L'accès au self se fera comme d'habitude avec la distanciation	
8	Le foyer sera inaccessible, donc pas d'accès à la machine à café. Les apprentis resteront dans la cour.	
9	Le coin fumeur reste au même endroit tout en respectant les distanciations.	
10	Les casiers seront indisponibles, toutefois, les sacs seront acceptés exceptionnellement au self.	
	Les apprentis qui ne respecteront pas les consignes mises en place par le CFA, <u>seront renvoyés.</u>	

Avenant ajouté au règlement intérieur et présenté au CA du 02/07/2020

La directrice



E. KECH